

BPJEPS

SPÉCIALITÉ « ÉDUCATEUR SPORTIF » MENTION ACTIVITÉS AQUATIQUES ET DE LA NATATION

Formation habilitée par la DRAJES Occitanie.

Diplôme d'État homologué de niveau IV (Baccalauréat) inscrit au RNCP

(Répertoire National des Certifications Professionnelles). Fiche n° 36248 (Sport)

Certificateur/date échéance de l'enregistrement : Ministère chargé des sports - 01-01-2027

Il permet ainsi à son titulaire d'exercer ses missions contre rémunération.



LIEUX D'EXERCICE

Le titulaire du BPJEPS AAN peut encadrer les activités aquatiques et de la natation en autonomie au sein de structures :

- Fédérales,
- Associatives,
- De loisir touristique,
- Collectivités territoriales,
- Employeurs privés
- Auto-entrepreneuriat



Formation éligible à l'apprentissage et à divers financements



EN QUOI CONSISTE LE MÉTIER ?

Le titulaire du BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation porte le titre de maître-nageur-sauveteur (MNS) et exerce son métier dans des centres aquatiques, des centres de remise en forme, auprès de collectivités territoriales, d'entreprises privées ou en activité libérale. Le BPJEPS AAN permet :

- D'enseigner les différents apprentissages de la natation ;
- D'intervenir au niveau pédagogique en conduisant des actions d'éveil, d'initiation pour tous les publics, dans le domaine des activités aquatiques et de la natation (natation scolaire, école de natation, aquagym/aqua-activités, natation prénatale, bébés nageurs, personnes en situation de handicap, seniors, sport santé) ;
- De concevoir des projets d'animation s'inscrivant dans le projet global de la structure ;
- De participer au fonctionnement, à la communication et à l'entretien de la structure

EN QUOI CONSISTE LA FORMATION ?

La formation se déroule de septembre à mai hors contrat d'apprentissage (septembre à septembre) et comprend un enseignement théorique en centre (616h) en alternance avec la pratique professionnelle dans une structure (300h minimum)

Le BPJEPS AAN est obtenu après validation des 4 unités de compétences constitutives du diplôme. Chaque UC atteste de l'acquisition de compétences dans un domaine particulier.

2 UC transversales, communes à tous les BPJEPS en unités capitalisables :

UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.

UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.

UC3 : Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation.

UC4 : Mobiliser les techniques des activités aquatiques et de la natation pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation.

L'EUROPE S'ENGAGE
L'OCCITANIE AGIT



Cofinancé par
l'Union européenne



QUELS SONT LES PRÉREQUIS A L'ENTRÉE EN FORMATION ?

Pour accéder à la formation du BPJEPS AAN, il est primordial de répondre à certains critères. Le(la) candidat(e) doit :

- Être titulaire de l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) ou son équivalent, assorti de la mise à jour de la formation continue
- Produire un certificat médical de non-contre-indication
- Être admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) et si nécessaire produire l'attestation justifiant qu'il est à jour de sa vérification de maintien des acquis
- Être titulaire d'une attestation conforme à la réglementation en vigueur d'un 400 mètres nage libre en moins de 7 minutes et 40 secondes.

QUELS MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES ?

L'action de formation dispose :

D'un accès direct au Complexe Sportif Alice Milliat de Millau (bassins d'apprentissage, intérieur 25m, nordique 50m) ;

D'une salle de formation équipée de chaises, tables, tableau, vidéo projecteur directement sur le site du complexe

D'un fond de matériel nécessaire, en quantité et qualité, cohérent avec les besoins de l'action ;

D'une plateforme en ligne permettant de suivre des cours en visio-conférence en cas de nécessité ;

Les contenus de formation sont encadrés par des formateurs titulaires d'un niveau de formation supérieur ou équivalent et ayant une forte expérience dans le champ du diplôme visé. L'équipe pédagogique pratique la pédagogie active : il s'agit d'impliquer l'apprenant dans des situations pour qu'il puisse utiliser ses compétences et les faire évoluer au cours de la formation.

Des intervenants extérieurs qualifiés seront également amenés à conduire des séquences de formation au cours de la formation.



OÙ ET QUAND ?



- Hors apprentissage, formation de septembre à mai.
- En apprentissage, formation de septembre à septembre.

FINANCEMENT

Plusieurs dispositifs peuvent financer tout ou en partie votre diplôme :

- Financement de la Région
- Compte Personnel de Formation
- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation
- France Travail
- OPCO (salariés et indépendants)
- Dispositif Sésame (- de 25 ans)
- Projet de Transition Professionnelle...

Commencez votre recherche de financement bien avant l'entrée en formation, nous sommes là pour vous accompagner.

COÛT

Tarifs de la formation en financement personnel : 4875€ en parcours complet. Le coût global de la formation dépend du positionnement.

Possibilité d'échelonnement du coût de la formation sur la totalité de la durée du parcours de formation, sans surcoût.

PARCOURS INDIVIDUALISÉ DE FORMATION

Un positionnement est réalisé au moment de l'inscription afin de mieux connaître les acquis et aptitudes du stagiaire, ainsi que son projet professionnel.

Le parcours de formation peut être personnalisé selon certaines dispenses et équivalences (cf. textes réglementaires).

SUITE DE PARCOURS

A l'issue de la formation, le diplômé d'un BPJEPS AAN peut choisir de s'insérer dans le monde du travail ou :

- ✓ de poursuivre son parcours de formation en DEJEPS par exemple ;
- ✓ de suivre des modules de formation spécialisation, formations qualifiantes... afin de monter en compétences.

ACCESSIBILITE

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Possibilité d'aménagement des épreuves après entretien avec la référente et visite médicale chez le médecin DRAJES.